

Maître d'Ouvrage :  
**CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE**  
64 avenue Pasteur  
19000 BRIVE-LA-GAILLARDE



## Extension du service oncologie

Phase : **PRO**

Date : **mai 2026**

Indice : **1**

## C . C . T . P . Lot N°07 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

|                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Architecte</i><br/><b>ATELIER D'ARCHITECTURE DPA</b><br/>2 Ter rue Fernand Delmas<br/>19100 BRIVE LA GAILLARDE<br/>Tel : 05 55 17 58 68<br/>Email : <a href="mailto:dpa@dhalluin-peny.fr">dpa@dhalluin-peny.fr</a></p> | <p><i>BET Structure</i><br/><b>ARCS INGENIERIE</b><br/>49 rue Alexandre Daudy<br/>19100 BRIVE LA GAILLARDE<br/>Tel : 05 55 86 29 95<br/>Email : <a href="mailto:arcs-ingenierie@orange.fr">arcs-ingenierie@orange.fr</a></p> |
| <p><i>BET Fluides</i><br/><b>LARBRE INGENIERIE</b><br/>2 avenue Pierre Mendès France<br/>23000 GUERET<br/>Tel : 05 55 52 33 22<br/>Email : <a href="mailto:bet23@larbre-ingenierie.fr">bet23@larbre-ingenierie.fr</a></p>    | <p><i>Economiste</i><br/><b>BET DELOMENIE SCOP ARL</b><br/>51 quai Aristide BRIAND<br/>19000 TULLE<br/>Tel : 05 55 26 34 96<br/>Email : <a href="mailto:s.rathonie@delomenie.fr">s.rathonie@delomenie.fr</a></p>             |
| <p><i>BET VRD</i><br/><b>COLIBRIS VRD</b><br/>34 avenue Ribot<br/>19100 BRIVE LA GAILLARDE<br/>Tel : 05 55 24 39 65<br/>Email : <a href="mailto:contact@colibrisvrd.fr">contact@colibrisvrd.fr</a></p>                       | <p><i>Acousticien</i><br/><b>LE PHONOGRAPHE</b><br/>Les Fosses<br/>19310 PERPEZAC LE BLANC<br/>Tel : 05 55 24 66 30<br/>Email : <a href="mailto:contact@lephonographe.fr">contact@lephonographe.fr</a></p>                   |
| <p><i>OPC</i><br/><b>CO.PILOT</b><br/>30 boulevard Painlevé<br/>19000 BRIVE LA GAILLARDE<br/>Tel : 05 55 87 24 54<br/>Email : <a href="mailto:secretariat@copilot19.fr">secretariat@copilot19.fr</a></p>                     |                                                                                                                                                                                                                              |

**PRESCRIPTIONS TECHNIQUES****DEFINITION DE LA PRESTATION**

Le CCTP du présent lot concerne les travaux du Lot N°07 MENUISERIES INTERIEURES BOIS à exécuter pour l'Extension du service oncologie pour le CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE (19-CORREZE).

**DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES**

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

DTU 31.1 : Charpente et escalier en bois  
DTU 36.1 : Menuiseries en bois  
DTU 37.1 : Menuiseries métalliques  
DTU 39 : Miroiterie-Vitrierie

Elles seront soumises en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

Règles NV 65-N84 définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions  
Règles N 84 définissant les effets de la neige sur les constructions  
Aux normes AFNOR qualitatives et dimensionnelles.  
Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres.

**ANNEXES**

A/ Note commune

Les entrepreneurs devront :

Vérifier tous les ouvrages et quantités portés au devis quantitatif, chacun en ce qui le concerne, compléter éventuellement ce document pour obtenir une parfaite exécution des travaux qui seront traités à prix global et forfaitaire, sans aucune majoration, y compris pour difficultés d'exécution.

**NOTE IMPORTANTE**

Chaque entreprise devra vérifier les quantités fournies au dossier de consultation et ne pourra les contester après signature de son marché.

Les éventuelles modifications de quantités seront bien spécifiées "Positionner la nouvelle quantité sous celle fournie à la consultation".

Le mode de métré et le sous détail pourront être fournis à l'entreprise adjudicataire suivant les principes de la circulaire du 9 mars 1982.

L'entreprise fournira toute précision et détail complémentaire à la bonne compréhension de l'offre et l'ensemble des remarques utiles permettant de la fiabiliser totalement sur le plan qualitatif et quantitatif.

B/Montant de l'offre

Pour chiffrer sa proposition, l'entreprise devra disposer du dossier comportant les éléments suivants :

- Un dossier de plans complet
- Un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) tous corps d'état ou par lot
- Un DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) de son lot
- Un CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- Un RC (Règlement de la Consultation)
- Un AE (Acte d'Engagement)

C/Fin de chantier

A l'issue des travaux, l'entrepreneur fournira au Maître d'ouvrage (en 3 exemplaires) un dossier complet comprenant :

- Modifications apportées au dossier
- Fiches techniques des matériaux employés
- Fiches d'entretien des matériaux employés certifiés par le fabricant.

**QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE****Généralités**

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que l'architecte puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des Normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de l'architecte.

Les matériaux utilisés seront de parfaite qualité et conforme aux normes en vigueur ou possédant un avis technique favorable. Ils seront travaillés et mis en œuvre conformément aux règles de l'Art. En cas de mauvaise qualité ou

## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

malfaçon, ils seront rebutés par le Maître d'Oeuvre et remplacés par le présent lot à ses frais.

Les bois employés seront :

-D'essence correspondant aux choix définis par la Norme NF B53.510 "Bois de menuiserie, nature et qualité" en fonction de leur destination (menuiseries extérieures ou intérieures)

-De première qualité, purgés d'aubier, exempts de nœuds, fentes ou autres défauts

-De degré d'humidité inférieur à 15 % et traités insecticide, fongicide et hydrofuge par trempage en atelier.

Les quincailleries seront de marque avec label, traitées contre la corrosion. Elles seront simples, robustes, ne présentant pas d'angles vifs.

Les profilés en chlorure de polyvinyl seront durs, non plastifiés, rigides, teintés dans la masse avec avis technique.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à l'architecte. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en œuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP.

L'implantation des cloisons sera réalisée par le plâtrier avant la pose des huisseries.

Exigences environnementales :

-Les produits labellisés Ange Bleu RAL-UZ 76 ou RAL-UZ 38 ou NATURE PLUS: les produits à base de panneaux HDF

-Les produits qui comportent la plus grande quantité de matières premières renouvelables (bois) ou recyclées (fibres de cellulose recyclées)

-Les produits qui limitent les quantités de résines et justifient de la qualité environnementale des résines utilisées

-Les panneaux de contreplaqué devront être de classe A selon la norme NF EN 1084.

-Les panneaux de fibres et les panneaux de particules devront être de classe E1 selon la norme NF EN 13986 et devront être testés selon la norme NF EN 120. Le taux d'émission de COV et/ou de formaldéhyde devra être communiqué. de préférence, la colle utilisée sera à base de polyuréthane et non pas de formaldéhyde.

Certification des bois, et de leur traitement :

-Labels FSC - PEFC ou équivalent : certifiant que les bois proviennent d'exploitation durablement gérée

-Certification CTB P+ : certifiant que les traitements des bois seront effectués avec des produits sans toxicité ( sont interdits : les produits à base de créosotes et de PCP, les traitements à base de CCA, ...)

-Les bois reconstitués et agglomérés de bois devront justifier du niveau E1 de la classification européenne des produits selon la norme NF EN 120 (émissions en composés organiques volatiles - COV)

Seuils d'émission en particules volatiles (polluants) des produits à respecter : COVT : Classe A (ou < 1500 µg/m<sup>3</sup>) ou classe A+ (ou < 1000 µg/m<sup>3</sup>) - Formaldéhyde : Classe A (ou < 60 µg/m<sup>3</sup>) ou classe A+ (ou < 10 µg/m<sup>3</sup>)

Produits interdits:

- seuls les produits dont les phrases de risque sont : R10 - R11 - R22 - R 25 - R36 - R37 - R38 - R42 - R 43 sont autorisés, si l'utilisation d'un produit non classé n'est pas possible.

### Manutention/Protection

Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur.

Celui-ci sera entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception, devra prendre toutes les précautions pour que les éléments ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier.

**DESCRIPTION DES OUVRAGES****Sommaire**

|                               |          |
|-------------------------------|----------|
| <b>07.1 BLOC-PORTE</b>        | <b>1</b> |
| 07.1.1 Coupe-feu              | 1        |
| 07.1.2 Acoustique - Coupe feu | 3        |
| 07.1.3 Coulissante            | 4        |
| 07.1.4 Divers                 | 5        |
| <b>07.2 DIVERS</b>            | <b>5</b> |
| 07.2.1 Trappes                | 5        |
| 07.2.2 Tablettes              | 6        |
| 07.2.3 Protection             | 6        |
| 07.2.4 Organigramme           | 6        |
| 07.2.5 Protection/Nettoyage   | 7        |

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

## 07.1 BLOC-PORTE

## 07.1.1 Coupe-feu

## 07.1.1.1 Ouvrante à 1 vantail

## 07.1.1.1 1 Coupe-feu 1/2 H - de 113/204 + FP - 30 dB

Blocs-portes CF à âme pleine assurant une tenue au feu EI30 des Ets POLYTECH type Polyfeu 30 SV SA ou techniquement équivalent composé de :

PORTE:

-Ame en panneau de particule de 40 mm d'épaisseur dans cadre renforcé en bois massif ou reconstitué de densité minimale 510 kgs/m<sup>3</sup> avec joint de protection à chaud

Tenue au feu: CF 1/2 Heure.

FINITION:

-Fibres dures à peindre

HUISSERIE:

-Bois massif ou reconstitué de densité 510 kgs/m<sup>3</sup> à feuillure compris paumelles et baguettes d'habillage

°A recouvrement des cloisons jusqu'à 110mm d'épaisseur.

°En applique dans ébrasements de cloisons au-delà de 110mm d'épaisseur.

°En applique dans ébrasements de murs (béton ou aggloméré)

QUINCAILLERIE:

Serrure à mortaiser des Ets BRICARD série Robust ou techniquement équivalent pour :

°Bec de cane (type A)

°Bec de cane à condamnation avec voyant d'occupation (type B)

°Sureté à pêne dormant pour cylindre européen sur organigramme (type C)

GARNITURE:

-Ensemble béquilles sur plaques en inox des Ets NORMBAU série Est ou techniquement équivalent

BUTOIR:

-Arrêt de porte assorti au béquillage, des Ets NORMBAU série Randi ou techniquement équivalent

FERME-PORTE:

-A glissière des Ets BRICARD série 605 ou techniquement équivalent, adapté à chaque vantail.

TENUE AU FEU:

-Tenue au feu du bloc-porte et de ces accessoires: CF 1/2 Heure

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Dimensions : 113 x 204 ht avec ferme-porte

**Localisation :**

*Pour porte d'accès au local déchets au niveau RDC du bâtiment en extension (type C), suivant plans et indications de l'architecte.*

## 07.1.1.2 Ouvrante à 2 vantaux

## 07.1.1.2 1 Coupe-feu 1/2 H - de 53+53/204 + FP

Blocs-portes CF à âme pleine assurant une tenue au feu EI30 des Ets POLYTECH type Polyfeu 30 DV SA ou techniquement équivalent composé de :

PORTES:

-Ame en panneau de particule de 40 mm d'épaisseur dans cadre renforcé en bois massif ou reconstitué de densité minimale 510 kgs/m<sup>3</sup> avec joint de protection à chaud

Tenue au feu: CF 1/2 Heure.

FINITION:

-Fibres dures à peindre

HUISSERIE:

-Bois massif ou reconstitué de densité 510 kgs/m<sup>3</sup> à feuillure compris paumelles et baguettes d'habillage

°A recouvrement des cloisons jusqu'à 110 mm d'épaisseur.

°En applique dans ébrasements de cloisons au-delà de 110 mm d'épaisseur.

°En applique dans ébrasements de murs (béton ou aggloméré)

QUINCAILLERIE:

-Crémone encastrée sur vantail semi-fixe

-Serrure à mortaiser des Ets BRICARD série Robust ou techniquement équivalent pour :

°Bec de cane (type A)

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

°Bec de cane à condamnation avec voyant d'occupation (type B)

°Sureté à pêne dormant pour cylindre européen sur organigramme (type C)

GARNITURE:

-Ensemble béquilles sur plaques en inox des Ets NORMBAU série Est ou techniquement équivalent

BUTOIR:

-Arrêt de porte assorti au béquillage, des Ets NORMBAU série Randi ou techniquement équivalent

FERME-PORTE:

-A glissière des Ets BRICARD série 605 ou techniquement équivalent, adapté à chaque vantail.

BUTOIR:

-Arrêt de porte.

TENUE AU FEU:

-Tenue au feu du bloc-porte et de ces accessoires: CF 1/2 Heure

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

DIMENSIONS : (53+53) x 204 ht avec ferme-porte

**Localisation :**

*Pour porte d'accès au placard technique au niveau RDC du bâtiment en extension (type C), suivant plans et indications de l'architecte.*

### 07.1.1.3 Ouvrante "DAS"

07.1.1.3 1 Coupe-feu 1/2 H - de 93+53/204 DAS + oc -

Bloc-porte simple action des Ets CROUZILLE série SPF/2V à 2 vantaux inégaux ou techniquement équivalent, conforme à la norme NF S 61-937 composé de :

PORTES:

-Ame en panneau de particule de 40 mm d'épaisseur dans cadre bois exotique avec joints Palusol PF de 30x2 avec lèbres

-Oculus rectangulaire de 30 x 40 cm sur chaque vantail avec vitrage CF 1/2 H, type Pyrobel 12 ou techniquement équivalent

Tenue au feu: PF et CF 1/2 Heure.

FINITION:

-Fibres dures à peindre

HUISSERIE:

-Bois exotique à feuillure compris 2 charnières (1 charnière ressort et 1 charnière à freinage hydraulique) par vantail

°En applique entre cloisons verticales.

ASSERVISSEMENT:

-Ventouse 48 volts avec boîtier de raccordement et bouton de réarmement si nécessaire

-Câblage nécessaire

-Contacts de position.

-Bouton de décondamnation

-Etc....

Contacts ouvert/fermés et câblage de l'ensemble avec incorporation et ou encastrement dans les huisseries. Câbles à laisser en attente en haut à droite avec 2 ml de mou. Les câbles mis en œuvre sont de type CR1 de section 2\*1,5<sup>2</sup> pour les bandeaux électromagnétiques et 9/10° pour les contacts de positions. Aucun câble ne sera apparent.

GARNITURE:

-Poignées de tirage en inox des Ets NORMBAU série Est ou techniquement équivalent

BUTOIR:

-Arrêt de porte

TENUE AU FEU:

-Tenue au feu du bloc-porte et de ces accessoires: PF et CF 1/2Heure avec agrément DAS.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Dimensions : 93+53 x 204 cm ht avec agrément DAS

**Localisation :**

*Pour porte entre circulation et entrée au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.*

**DESCRIPTION DES OUVRAGES**07.1.1.4 Ouvrante "DAS" Va et Vient

## 07.1.1.4 1 Coupe-feu 1/2 H - de 93+53/204 V.V DAS + oc-

Bloc-porte des Ets CROUZILLE type Crouzi DA 96/ASYM à double vantaux asymétriques va et vient ou techniquement équivalent, conforme à la norme NF S 61-937 composé de :

## PORTES:

-Ame en panneau d'anas de lin de 40 mm d'épaisseur dans cadre bois exotique avec joints intumescents sur montants et traverse haute et bourrelets caoutchouc anti-pince doigt sur chants de réunion

-Occulus rectangulaire de 30 x 40 cm sur chaque vantail avec vitrage CF 1/2 H, type Pyrobel 12 ou techniquement équivalent

Tenue au feu: PF et CF 1/2 Heure.

## FINITION:

-Fibres dures à peindre de 3 mm d'épaisseur sur chaque face

## HUISSERIE:

-Bois exotique à talon compris 6 charnières double action de 150 avec joints intumescents périphériques

°En applique entre cloisons verticales.

## ASSERVISSEMENT:

-Ventouse 48 volts avec boîtier de raccordement et bouton de réarmement si nécessaire

-Câblage nécessaire

-Contacts de position.

-Bouton de décondamnation

-Etc....

Contacts ouvert/fermés et câblage de l'ensemble avec incorporation et ou encastrement dans les huisseries. Câbles à laisser en attente en haut à droite avec 2 ml de mou. Les câbles mis en oeuvre sont de type CR1 de section 2\*1,5<sup>2</sup> pour les bandeaux électromagnétiques et 9/10° pour les contacts de positions. Aucun câble ne sera apparent.

## GARNITURE:

-Poignées de tirage en inox des Ets NORMBAU série Est ou techniquement équivalent, si nécessaire

## BUTOIR:

-Arrêt de porte

## TENUE AU FEU:

-Tenue au feu du bloc-porte et de ces accessoires: PF et CF 1/2Heure avec agrément DAS.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

DIMENSIONS : (93+53) x 204 ht va et vient avec agrément DAS

Localisation :

*Pour porte entre circulations au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.*

**07.1.2 Acoustique - Coupe feu**07.1.2.1 Ouvrante à 1 vantail

## 07.1.2.1 1 Acoustique 42 dB - PF 1/2 H - de 93/204 + FP+Occulus

Bloc-porte acoustique à 1 vantail des Ets MALERBA série Soniphone ou techniquement équivalent composé de :

## PORTES:

-Ame en panneau de particule de 40 mm d'épaisseur avec complexe acoustique et raidisseur intégré dans cadre bois exotique avec joint balai ajustable en partie basse.

-Occulus rond de 40 cm avec vitrage CF 1/2 H, type TRISTOP de 12 mm ou techniquement équivalent

Tenue au feu : PF et CF 1/2 Heure.

Affaiblissement acoustique :  $R_w = 42$  dB

Affaiblissement au bruit rose > 42 dB

## FINITION:

-Fibres dures à peindre

## HUISSERIE:

-Bois exotique à double feuillure avec joints 2 lèvres compris paumelles de 140

°A recouvrement des cloisons jusqu'à 110mm d'épaisseur.

°En applique dans ébrasements de cloisons au-delà de 110mm d'épaisseur.

°En applique dans ébrasements de murs (béton ou aggloméré)

## QUINCAILLERIE:

-Serrure à mortaiser des Ets BRICARD gamme Robust ou techniquement équivalent pour :

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

°Bec de cane (type A)

°Bec de cane à condamnation avec voyant d'occupation (type B)

°Sureté à pêne dormant pour cylindre européen sur organigramme (type C)

GARNITURE:

-Ensemble béquilles sur plaques en inox des Ets NORMBAU série Est ou techniquement équivalent

BUTOIR:

-Arrêt de porte assorti au béquillage, des Ets NORMBAU série Randi ou techniquement équivalent

FERME-PORTE :

- A glissière des Ets BRICARD série 605 ou techniquement équivalent, adapté à chaque vantail

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

DIMENSIONS : 93 x 204 ht

### Localisation :

*Pour porte d'accès à la salle de repos au niveau RDC du bâtiment en extension (type C), suivant plans et indications de l'architecte.*

#### 07.1.2.1 2 Acoustique 42 dB - PF 1/2 H - de 113/204 + FP

Bloc-porte acoustique à 1 vantail des Ets MALERBA série Soniphone ou techniquement équivalent composé de :

PORTES:

-Ame en panneau de particule de 40 mm d'épaisseur avec complexe acoustique et raidisseur intégré dans cadre bois exotique avec joint balai ajustable en partie basse.

Tenue au feu : PF et CF 1/2 Heure.

Affaiblissement acoustique :  $R_w = 42$  dB

Affaiblissement au bruit rose > 42 dB

FINITION:

-Fibres dures à peindre

HUISSERIE:

-Bois exotique à double feuillure avec joints 2 lèvres compris paumelles de 140

°A recouvrement des cloisons jusqu'à 110mm d'épaisseur.

°En applique dans ébrasements de cloisons au-delà de 110mm d'épaisseur.

°En applique dans ébrasements de murs (béton ou aggloméré)

QUINCAILLERIE:

-Serrure à mortaiser des Ets BRICARD gamme Robust ou techniquement équivalent pour :

°Bec de cane (type A)

°Bec de cane à condamnation avec voyant d'occupation (type B)

°Sureté à pêne dormant pour cylindre européen sur organigramme (type C)

GARNITURE:

-Ensemble béquilles sur plaques en inox des Ets NORMBAU série Est ou techniquement équivalent

BUTOIR:

-Arrêt de porte assorti au béquillage, des Ets NORMBAU série Randi ou techniquement équivalent

FERME-PORTE :

- A glissière des Ets BRICARD série 605 ou techniquement équivalent, adapté à chaque vantail

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

DIMENSIONS : 113 x 204 ht

### Localisation :

*Pour portes sur bureaux médicaux au niveau RDC du bâtiment en extension (type C), suivant plans et indications de l'architecte.*

### **07.1.3 Coulissante**

#### 07.1.3.1 Contre cloisons

##### 07.1.3.1 1 Porte coulissante de 90 x 210 cm

Fourniture et pose de bloc-porte coulissant à 1 vantail composé de :

PORTE:

-Porte à ame pleine en panneau de particule de 40 mm d'épaisseur avec joints nécessaires

FINITION:

-Stratifiée 10/10 aux 2 faces des Ets POLYREY ou techniquement équivalent selon choix de l'architecte

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

-Application de vernis ou de lasure (1 couche d'impression et 2 couches de finition) sur les chants des vantaux de porte

HUISSERIE:

Cadre dormant en bois exotique de section appropriée, compris tous accessoires nécessaires

QUINCAILLERIE:

-Système de fermeture coulissante type Kit Coul des Ets SCRIGNO ou techniquement équivalent compris ensemble du kit avec guidage au sol (1 point de guide), pour montage en applique contre cloison plaques de plâtre compris caisson métallique du rail supérieur, rail en aluminium anodisé, étriers de suspension permettant le réglage de la porte dans le sens transversal et garantissant une installation optimale, paires de chariots d'une portée de 120 kg par vantail, butée d'arrêt réglable, etc....

GARNITURE:

-Ensemble des Ets HOPPE en inox ou techniquement équivalent avec condamnation par bec de cane à condamnation formant coquille finition chromé

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

DIMENSIONS : 90 x 210 cm ht.

### Localisation :

*Pour portes sur box 15 à 25 au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.*

### **07.1.4 Divers**

#### 07.1.4.1 Signalétique de porte

##### 07.1.4.1.1 Plaque signalétique de porte de 120 x 120 mm

L'entreprise devra la fourniture et pose de plaque de porte galbée personnalisable pour la signalétique des locaux par maintien d'un document papier entre le fond galbé et la protection transparente des Ets DIRECT SIGNALÉTIQUE type Caps référence 16239 ou techniquement équivalent composé d'un support légèrement galbé et profil en aluminium anodisé naturel muni de deux embouts en plastique gris et plaque en acrylique transparent anti-reflet d'épaisseur 1 mm compris fixation par vis, marquage papier suivant fichier informatique fourni par l'architecte et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Caractéristiques :

Panneau : 120 x 120 mm

Marquage : 120 x 110 mm

Logos et textes : Suivant fichier fourni par l'architecte

### Localisation :

*Pour signalétique sur portes au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.*

## 07.2 DIVERS

### **07.2.1 Trappes**

#### 07.2.1.1 Accès aux gaines techniques

##### 07.2.1.1.1 Trappe de 40 x 40 cm - EI 15

Trappe de visite des Ets COMEC type HB15 ou techniquement équivalent, assurant un degré coupe-feu EI 15 composée de :

TRAPPE:

-En panneau MDF amovible de 22 mm d'épaisseur avec 2 batteuses carrée de 6 mm compris isolation en laine de roche de 30 mm.

CADRE:

-En bois massif ou lamellé-collé abouté à recouvrement des plaques de plâtre et joints intumescent et isophonique, compris fixations

FINITION:

-A peindre

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Dimensions : 40 x 40 cm

Acoustique : Rw = 36 dB

### Localisation :

*Pour trappes d'accès aux gaines techniques et descentes EP au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.*

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

### **07.2.2 Tablettes**

#### **07.2.2.1 Aggloméré/Stratifié/Compact**

##### **07.2.2.1 1 Stratifiée - Largeur 30 cm -**

Réalisation d'habillage de banquette technique avec des tablettes des Ets ISOROY ou techniquement équivalent en aggloméré stratifié toutes faces et chants vus, compris structure de maintien et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux réglementations en vigueur.

Épaisseur : 19 mm

Coloris : Au choix de l'architecte

#### **Localisation :**

***Pour encadrement de baie dans le bâtiment en extension au droit du bâtiment existant, suivant plans et indications de l'architecte.***

### **07.2.3 Protection**

#### **07.2.3.1 De parois**

##### **07.2.3.1 1 Protection de parois de 130 cm ht.**

Protection de parois en panneaux de PVC rigide antibactérien coloré dans la masse des Ets S.P.M référence Décochoc ou techniquement équivalent de 2 mm d'épaisseur, posé par un double encollage suivant prescription du fabricant, compris découpes soigneuses et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Classement au feu : M1 (Bs2d0)

Dimensions d'un panneau : 300 x 130 cm

Coloris : Au choix de l'architecte

#### **Localisation :**

***Pour protection des pieds de parois murales dans circulations / accueil au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.***

#### **07.2.3.2 D'angles saillants**

##### **07.2.3.2 1 Cornière de protection à 90°**

Cornières de protection en PVC des angles saillants de murs des Ets S.P.M. série Protecta 60 ou techniquement équivalent avec arête arrondie, compris fixation par liseré auto-adhésif, découpes soigneuses et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris : au choix de l'architecte

Largeur des ailes : 60 mm

Classement au feu : M1

#### **Localisation :**

***Pour protection des angles sortants de parois murales dans circulations / accueil au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.***

### **07.2.4 Organigramme**

#### **07.2.4.1 Cylindre**

##### **07.2.4.1 1 Nombre de cylindres**

L'entreprise devra la fourniture et la pose des cylindres et clés et étudiera sa proposition sur des cylindres européens de sûreté des Ets BRICARD ou techniquement équivalent.(Clé non reproductible)

L'entreprise du présent lot devra :

-Passe général : (nombre : 1 en 3 exemplaires)

-Passe partiel : (nombre : 3 en 3 exemplaires)

-Clef individuelle : (nombre : 3 par cylindre)

Cet organigramme sera réalisé en présence d'un représentant :

-Du maître d'ouvrage

-De la maîtrise d'œuvre

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

- De l'entreprise du lot menuiseries extérieures - serrurerie
- Du fournisseur.

### **Localisation :**

***Pour organigrammes équipant les portes intérieures et extérieures à créer au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.***

### **07.2.5 Protection/Nettoyage**

#### **07.2.5 1 L'ensemble suivant CCTP.**

L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en œuvre de ses produits. De plus elle devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur. Elle devra tenir compte des demandes énumérés dans le P.G.C. L'entreprise devra également un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.